

# GRAND DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE

COLLEGE JEAN MOULIN  
32 rue du Plessis  
BP419  
44611 SAINT-NAZAIRE cedex

*SYNTHESE DU DEBAT DU 09 JANVIER 2004*

*17H30-20H30*

## **1<sup>er</sup> THEME**

### **Vers quel type d'égalité l'école doit-elle tendre ?**

◆ La notion d'égalité doit être réaffirmée. Les usagers et les acteurs du système éducatif tiennent à ce principe qui doit être accompagné d'un contrôle des sources d'inégalité et qui doit présenter une certaine souplesse pour permettre une personnalisation des devenirs des élèves.

Les sources d'inégalités à contrôler sont :

- L'inégalité sociale qui exige des aides significatives différenciées.
- L'inégalité géographique qui demande une offre éducative d'une qualité homogène sur tout le territoire.
- L'inégalité socio-culturelle à combattre par une mixité sociale qu'il faudrait renforcer dans chaque établissement, et à protéger par une réglementation ferme luttant contre les détournements de la sectorisation. Cette sectorisation doit être cohérente, résultat d'une concertation entre tous les partenaires du système éducatif (Education Nationale, Parents, Municipalité, Département, Région...)

◆ Dans le cadre de la scolarisation obligatoire (Ecole fondamentale = Primaire + Collège), l'égalité des chances repose sur une culture de base commune dans un service public laïc gratuit d'éducation ouvert à tous. Elle suppose des aménagements possibles par des devenirs et des besoins particuliers (enfants en difficultés, enfants handicapés...), mais doit éviter la multiplication de filières optionnelles dont le recrutement cacherait des démarches élitistes.

Des options sont possibles mais accessibles à tous et équitablement réparties sur le territoire pour préserver la mixité sociale.

## **2<sup>ème</sup> THEME**

### **Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?**

◆ La lutte contre la grande difficulté scolaire suppose :

- Des moyens humains en nombre et en qualité suffisants ; cela suppose notamment des taux d'encadrement constants permettant des activités pédagogiques et éducatives diverses et de qualité.
- Un principe de continuité, de vigilance et d'action dans l'Ecole Fondamentale.

◆ Tout au long de la scolarité obligatoire, doit exister une structure d'aide (similaire au RASED du 1<sup>er</sup> degré) permettant :

- Des diagnostics éclairants,
- Des recherches de solutions adaptées,
- Des suivis,
- Des accompagnements de l'élève et de sa famille.

Cette structure doit être multidisciplinaire.

◆ La formation (initiale et continue) des personnels de l'équipe éducative est une clé importante de la réussite des élèves, permettant de réagir et de prendre en charge des personnalités et des difficultés variées.

Un rôle essentiel des personnels consiste à prévenir et agir dès les premiers signes de difficultés (dépistage précoce).

◆ Les possibilités d'accueil des établissements spécialisés (Instituts de Rééducation, CMPP, IME...) doivent être développées et adaptées aux besoins.

Un enseignement spécialisé est nécessaire à condition d'être intégratif et décloisonnant avec l'enseignement ordinaire.

◆ Des établissements avec internat ayant un projet pédagogique et éducatif, voire thérapeutique sont à imaginer pour permettre dans certains cas d'échapper à un environnement pathogène.

### 3<sup>ème</sup> THEME

## **Comment les parents et les partenaires extérieurs de l'Ecole peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?**

◆ Les rapports entre tous les partenaires (parents, personnels éducatifs, institutions, monde du travail, monde socio-culturel, monde sportif...) doivent être inscrits dans une démarche centrée à la fois sur les enjeux de l'école et sur la recherche d'une grande convivialité.

Des conditions objectives doit être créées :

- Des espaces de concertation qui accompagnent la dynamique d'information, d'orientation et de décision.
- Un statut de délégué parent d'élève (temps libéré sur le temps de travail, local mis à disposition, aide financière minimale...) permettant de développer le rôle médiateur parents – école - institutions.
- Une « école des parents » pour les accompagner dans leur rôle essentiel de co-éducateurs. Elle sera particulièrement attachée à aider les plus démunis.
- Des liens dans les établissements (participation à des activités diversifiées, voire festives) et hors des établissements (Projet Educatif Local permettant de créer un lien entre l'école, le quartier, la ville).

### **Les trois priorités qui se dégagent du débat :**

◆ **La formation initiale et continue des personnels de l'équipe éducative pour faire face à la complexité de leur mission.**

◆ **La création d'une structure d'aide au sein du collège (type RASED).**

◆ **La création d'un statut de délégué parent d'élève.**